
2016 01 25 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : Mme Viviane Arickx

La séance est ouverte à 21h00

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2015

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion (18 novembre 2015).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

2.1 Complément de participation demandé par le S.D.I.S

Pour ses nouveaux investissements, le Service Départemental d'Incendie et de Secours demande 0,50€ par habitant cela conduit à une demande exceptionnelle de 174,50€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

2.2 Schéma de mutualisation de la Communauté des Communes du Savès

L'état octroie des dotations plus importantes lorsque la mutualisation est mise en place et développée. La communauté de communes a réalisé une enquête sur les aspirations des communes à ce propos. La méthodologie prévoit un état annuel des besoins. Il s'agit de prendre une position de principe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.3 Autorisation de paiement de l'investissement à hauteur de 25% du BP 2015

Comme le budget est étudié seulement au mois de mars, il s'agit d'autoriser une possibilité d'investissements de manière à pouvoir répondre à tout besoin durant cette période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.4 Recomposition du conseil communautaire du Savès

Suite au décès du Maire de Monblanc, les textes prévoient une recomposition du Conseil Communautaire du Savès. Il s'agit de délibérer sur la proposition de 47 sièges répartis comme suit :

- Samatan 9 sièges,
- Lombez 8 sièges,
- 30 communes = 30 sièges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

2.5 Conventionnement avec la Communauté des Communes Gascogne Toulousaine pour l'instruction des demandes en urbanisme

La DDT n'instruira plus les demandes d'urbanisme pour les communes ayant gardé la compétence « Autorisation des Droits des Sols » dont Noilhan.

La Gascogne Toulousaine a proposé un conventionnement qui intègre le financement selon un protocole de calcul basé sur le coût à l'acte

Il est à noter que la pré-instruction du dossier sera à la charge de la commune (tout dossier incomplet sera rejeté). Ce dernier point nécessitera une formation de l'agent concerné. Ce coût supplémentaire à la charge de la commune était du ressort de l'état.

En contrepartie, on peut espérer un traitement plus rapide des dossiers lié à la proximité du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce conventionnement.

3. Information sur l'adressage

Il s'agit d'établir une dénomination des voies et rues de manière à localiser les habitations avec précision. La poste peut assurer cette prestation. Sur le principe il s'agira d'établir une cartographie à partir d'un point zéro et de positionner des repères basés suivant une mesure des distances kilométriques.

Ce service devrait permettre d'améliorer la sécurité pour les noilhanais et assurera une localisation simplifiée pour les services de l'état et les livraisons. Une interconnexion avec les services de géo-positionnement est prévue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Information sur le Plan Local d'Urbanisme

Une révision a été décidée en 2014. La commission est composée de 8 membres qui devront dans un premier temps constituer un cahier des charges.

Un marché public pourra alors être lancé pour choisir un cabinet d'urbanisme. Par la suite le dossier sera long à mettre en œuvre.

Une première réunion de travail est prévue au vendredi 19 février à 20h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite poursuivre cette démarche.

5. Journée communale

Les actions sont recensées et seront structurées de manière à ce qu'une journée citoyenne puisse être planifiée.

La journée retenue est prévue le samedi 16 avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6. Commande groupée assainissement

Suite à un recueil des demandes, la commune se veut facilitatrice mais n'engage en rien sa responsabilité. A ce titre la mairie s'occupe de la mise en concurrence et après cette phase, seules les coordonnées des demandeurs seront transmises : la prestation est traitée directement avec le donneur d'ordre.

Cette prestation sera organisée dans la période estivale entre juin et septembre.

M. Rollandin est mandaté pour recenser les prestataires.

Informations et questions diverses

A – Vœux municipaux

La commune a été représentée dans tous les évènements et a pu honorer l'ensemble des invitations.

B – Associations et collectivités

Monsieur le Maire ne pouvant honorer les très nombreuses invitations à des assemblées générales et à des cérémonies de vœux, il remercie les conseillers qui l'ont aidé pour que la commune soit représentée.

C – Motion AICRA

L'association des retraités agricole a sollicité le conseil municipal. Elle demande le soutien d'une motion énumérant différents domaines pour lesquels son mécontentement est important.

Le Conseil Municipal vote cette motion à l'unanimité.

D – Information pour un projet d'aérodrome

Une demande est faite pour connaître si un terrain de 1000 mètres de long relativement plat et sans ligne électrique existe sur Noilhan.

Ce type de terrain n'est pas disponible à Noilhan

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h15.